



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU  
N° 2013/017-1

(Version française du rapport de classement N°2013/017)

Conformément à l'EN 13501-1 (2007) + A1 (2013)

Notification par l'État Français auprès de la  
Commission Européenne sous le n° NB 2401

A la demande de : OROTEX BELGIUM N.V  
Ingelmunstersteenweg,162  
B 8780 OOSTROZEBEKE  
BELGIQUE

Nom du produit : GARDEN RESINE

Description : Revêtement de sol textile (famille EN 13297)  
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 07/03/2013

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.  
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages*

## 1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux modes opératoires données dans la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013)

## 2. Détails du produit classé

### 2.1. Norme produit

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles »

### 2.2. Description du produit

Moquette aiguilletée à velours sur envers latex SBR.

Essai en pose libre sur support fibres-ciment classé A1<sub>n</sub> ou A2<sub>n</sub> de masse volumique (1800 ± 200) kg/m<sup>3</sup> et d'épaisseur (6 ± 1) mm.

Couche d'usure : 100% polypropylène

Masse surfacique totale nominale : 650 g/m<sup>2</sup>

Épaisseur totale nominale: 5,3 mm

## 3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement

### 3.1. Rapports d'essai

| Nom du laboratoire | Nom du demandeur   | N° Rapport d'essai | Méthode d'essais |
|--------------------|--|--------------------|------------------|
| C.R.E.T.           | OROTEX BELGIUM NV<br>Ingelmunstersteenweg,162<br>B 8780 OOSTROZEBEKE<br>BELGIQUE | RL 2013/080        | ISO 9239-1       |

### 3.2. Résultats d'essais

Classes de réaction au feu des revêtements de sol textiles, classés sans essais supplémentaires :

|                   |  |
|-------------------|--|
| Méthode d'essai   | Le revêtement « <b>GARDEN RESINE</b> » répond aux exigences du tableau 2 de la norme EN 14041 (2004) et il est classé sans essais supplémentaires (CWFT) |
| NF EN ISO 11925-2 | <b>Classement E<sub>n</sub></b>  |

| Méthode d'essai | Produit       | Nombre d'essais | Paramètres                                     | Paramètres continus moyens |
|-----------------|---------------|-----------------|--|----------------------------|
| ISO 9239-1      | GARDEN RESINE | 3               | Flux énergétique critique (kW/m <sup>2</sup> ) | 8,4                        |
|                 |               |                 | Production de fumées (% X min)                 | 31,1                       |

**4. Classement et domaine d'application**4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 : 2007 + A1 (2009)

4.2. Classement

| Comportement au feu |   | Production de fumée |
|---------------------|---|---------------------|
| B <sub>f1</sub>     | - | s1                  |

**Classement : B<sub>f1</sub> – s1**

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose libre sur support fibres-ciment A2<sub>f1</sub>-s1 ou A1<sub>f1</sub> de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ .

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 650 g/m<sup>2</sup>
- Épaisseur totale nominale : 5,3 mm

**5. Limitations**

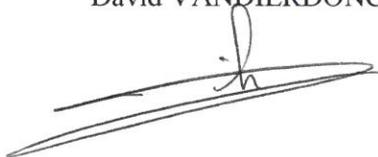
Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre de la Directive Produits de Construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure, ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai.”

Le Responsable des Essais  
David VANDIERDONCK



Pour la SARL C.R.E.T.  
Le Directeur Technique  
Marc WELCOMME



*Fin du rapport de classement*